

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Rapport semestriel et États financiers non audités

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

FORT Global UCITS Fund plc est une société d'investissement à capital variable de type ouvert, constituée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre ses compartiments et immatriculée en Irlande le 16 mai 2013 sous le numéro 527620 en vertu de la Loi irlandaise sur les Sociétés (« *Companies Act* ») de 2014 et des Réglementations européennes sur les OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2012 (telles qu'amendées).

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page(s)</u>
Rapport semestriel et États financiers non audités	
Gestion et administration	1
Rapport du Gestionnaire d'investissement	4
État de situation financière	6
État du résultat global	7
État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers	10
Tableau des investissements	27
Mouvements importants du portefeuille - FORT Global UCITS Contrarian Fund	30
Informations complémentaires à l'usage des investisseurs résidant en Suisse	31

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Gestion et administration

Conseil d'administration	Roddy Stafford (irlandais)* Bronwyn Wright (irlandais)* Yves Michel Balcer (américain) Charles du Marais (suisse)** Sanjiv Kumar (américain) * Administrateur indépendant ** A démissionné du Conseil d'administration en date du 31 mars 2015
Siège social	FORT Global UCITS Fund plc 2nd Floor Beaux Lane House Mercer Street Lower Dublin 2, Irlande
Gestionnaire d'investissement	FORT LP 2 Wisconsin Circle Suite 850 Chevy Chase MD 20815, États-Unis
Secrétaire de la Société	Maples Fiduciary Services (Ireland) Limited 2nd Floor Beaux Lane House Mercer Street Lower Dublin 2, Irlande
Agent administratif (jusqu'au 10 novembre 2014 inclus)	Maples Fund Services (Ireland) Limited 2nd Floor Beaux Lane House 43 Townsend Street Lower Dublin 2, Irlande
Agent administratif (à compter du 11 novembre 2014)	RBC Investor Services Ireland Limited, Dublin Branch George's Quay House 43 Townsend Street Dublin 2 Irlande
Dépositaire (jusqu'au 10 novembre 2014 inclus)	Bank of America Custodial Services (Ireland) Limited 7th Floor 2 Park Place Hatch Street Dublin 2, Irlande
Dépositaire (à compter du 11 novembre 2014)	RBC Investor Services Bank S.A., succursale de Dublin George's Quay House 43 Townsend Street Dublin 2 Irlande

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Gestion et administration (suite)

Conseillers juridiques de la Société en matière de droit irlandais	Maples and Calder 75 St. Stephen's Green Dublin 2, Irlande
Distributeur et Promoteur	FORT Global LLC 2 Wisconsin Circle Suite 850 Chevy Chase MD 20815, États-Unis
Commissaires aux Comptes	Deloitte Chartered Accountant and Statutory Audit firm Earlsfort Terrace Dublin 2, Irlande
Représentant et Service de paiement en Suisse*	Société Générale, Paris, Zurich Branch Talacker 50, 8001 Zurich Suisse
Agent d'information et Agent payeur en Allemagne**	Marcard, Stein & Co AG Ballindamm 36, 20095 Hamburg Allemagne
Agent payeur et Représentant au Luxembourg	CACEIS Bank Luxembourg 5, Allee Scheffer L-2520 Luxembourg
Agent payeur et d'information en Autriche	Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG Graben 21 1010 Wien Autriche
Agent payeur en Suède	Skandinaviska Enskilda Banken AB (publ) Kungsträdgårdsgatan 8 SE-106 40 Stockholm Suède
Agent centralisateur et Correspondant en France	Société Générale 29, boulevard Haussmann – 75 009 Paris France
Agent des immobilisations (Facilities agent) au Royaume-Uni	Kinetic Partners LLP One London Wall Level 10 London, EC2Y 5HB Royaume-Uni

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Gestion et administration (suite)

*Les Parties intéressées peuvent obtenir le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports, annuel et semestriel, les copies de l'Acte constitutif et des Statuts ainsi que les mouvements du portefeuille de titres, sans frais, auprès du siège social de la Société ou des représentants locaux dans les pays dans lesquels la Société est enregistrée, et en Suisse au siège du Représentant : Société Générale, Paris, Zurich Branch, Talacker 50, 8001, Zurich (Suisse). Les prix d'émission et de rachat de chaque compartiment de la Société seront publiés chaque jour sur la plate-forme électronique « fundinfo AG » (www.fundinfo.com).

Ce rapport semestriel et les états financiers non audités (les « Rapport et Comptes ») sont susceptibles d'être traduits en d'autres langues. Ces traductions contiendront les mêmes informations et auront la même signification que le Rapport et les Comptes originaux rédigés en langue anglaise. En cas de contradictions entre les Rapport et Comptes originaux rédigés en langue anglaise et les Rapport et Comptes traduits dans une autre langue, la version originale anglaise aura préséance, sous réserve que (et dans cette seule mesure) les exigences légales en vigueur dans une juridiction dans laquelle les Actions sont vendues imposent que, pour toute action intentée sur la base des informations communiquées dans des Rapport et Comptes publiés dans une langue autre que l'anglais, la langue de publication des Rapport et Comptes sur la base desquels l'action est intentée soit déterminante. Les litiges quant aux conditions du Rapport et des Comptes, quelle que soit la langue dans laquelle ils sont rédigés, seront réputés régis et interprétés conformément à la législation irlandaise, à l'exception de la Suisse. Dans le cas de la Suisse, c'est le siège social du représentant qui détermine le lieu d'exécution, et les tribunaux dudit lieu d'exécution sont compétents pour régler tous litiges en relation avec des actions vendues en Suisse ou depuis la Suisse.

** Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, l'Acte constitutif et les Statuts, les derniers rapports, annuel et semestriel, la liste des modifications apportées à la composition des portefeuilles, ainsi que les prix d'émission et de rachat peuvent être obtenus sans frais, selon les termes de la section 297(1) de la loi allemande relative aux investissements en capitaux, auprès du bureau de l'Agent d'information en Allemagne préalablement indiqué.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Gestion et administration (suite)

RAPPORT DU GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT

Entre novembre 2014 et juin 2015, la performance du Contrarian UCITS strategy a évolué dans un sens puis dans l'autre. Après avoir affiché de solides résultats à la fin 2014 et au cours du premier trimestre 2015, le fonds a rencontré des difficultés depuis la fin du mois d'avril 2015 jusqu' à la fin de la période de performance.

Sur 2014, les conseillers en trading de matières premières (CTA) ont réussi à générer une performance à partir de 3 positions clés, à savoir une position longue sur les bons du Trésor aux États-Unis et en Europe, une position longue sur le dollar et une position courte sur le pétrole/énergie. Tandis que plusieurs CTA suiveurs de tendance ont principalement dégagé leurs résultats sur ces deux dernières positions, la stratégie Contrarian du fonds FORT a concentré sa performance sur les deux premières positions notamment grâce à celle des obligations européennes obtenue sur les trois premiers trimestres de l'année.

Pendant la première partie de la période de performance (novembre 2014 -mars 2015), la stratégie Contrarian a délivré de solides résultats positifs sur les bons du Trésor américain, les indices d'actions européens, les contrats de Short-Sterling et sur les Gilts. Pendant cette période, les cours des bons du Trésor ont progressé de même que les cours des actions dans leur ensemble et le dollar est resté ferme. C'est grâce aux positions longues prises sur ces secteurs/instruments qu'une performance positive a pu être dégagée. Au cours de cette période les contributions négatives à la performance provenant de l'Euribor et des bons du Trésor allemand l'on emporté sur les contributions positives. La stratégie Contrarian a bénéficié de ses positions longues prises sur les bons du Trésor allemand au début de 2014, mais elle a dénoué sa position longue et pris une position courte sur les obligations allemandes au début de 2015. Les cours ont continué d'évoluer à la hausse au cours de cette partie de la période de performance, avant de refaire le chemin en arrière pendant la seconde partie.

Pendant la deuxième partie de la période de performance (avril 2015 - juin 2015), la stratégie Contrarian a délivré de solides résultats positifs à partir de sa position courte sur les bons du Trésor allemand ; toutefois aucun autre secteur/instrument n'a contribué à la performance positive au-delà de 50 points de base. Plusieurs secteurs/instruments ont apporté une contribution négative à la performance de plus de 50 points de base, notamment les bons du Trésor américain, les actions européennes, les contrats de Short-Sterling et les Gilts. Au cours de cette période, les bons du Trésor ont chuté aux États-Unis et les cours des indices d'actions ont reculé dans ladite région et en Europe ; le dollar s'est affaibli par rapport aux autres devises négociées par la stratégie Contrarian. Plusieurs de ces freins à la performance avaient d'abord contribué de façon positive aux résultats au cours de la première période de référence. Cela représente une difficulté particulière pour la stratégie Contrarian dont l'allocation du risque se base sur la performance passée récente (« *trailing performance* ») de chaque instrument. Étant donné que nombre de ces instruments avaient donné de bons résultats pendant l'année 2014, leur pondération a été augmentée au cours de cette deuxième période (au détriment des autres actifs ayant dégagé une performance relativement faible) ce qui a eu pour effet d'entraîner des pertes qui auraient été moindres si tous les instruments avaient été pondérés de manière identique.

Perspectives

Il se révèle extrêmement difficile de tracer des perspectives concernant une stratégie systématique. De par la nature complexe de la stratégie et incertaine des futurs mouvements du marché, toute projection comporte une marge d'erreur non négligeable. Nous pouvons toutefois formuler quelques observations concernant la stratégie et le contexte du marché.

Jusqu'en octobre 2014, la volatilité des marchés mondiaux, notamment dans les pays développés, a affiché une tendance baissière depuis un point haut relatif fin 2011, comme l'a mesurée le S&P 500 VIX ou illustrée la volatilité de l'indice MSCI World Index. Il était pratiquement certain que la volatilité augmenterait à un moment donné, mais difficile de prévoir si cette évolution serait progressive ou abrupte. La volatilité (telle que mesurée ci-dessus) a progressé depuis octobre 2014, mais cette évolution s'est faite graduellement. Cela a constitué un environnement très favorable pour les suiveurs de tendance qui avaient rencontré des difficultés à générer de la performance en général, dans la conjoncture d'après-crise et surtout depuis la fin du phénomène « avec risque, sans risque » en 2011. Cette période d'intense volatilité a été bénéfique pour la stratégie Contrarian, car l'augmentation n'a pas été aussi brusque que celle enregistrée par le passé et a donc permis au système de s'adapter.

Le Programme Contrarian emploie des informations sur la volatilité historique afin de calculer les niveaux d'achat et de vente. À partir de ces informations, la stratégie tente d'acheter lorsque les marchés sont baissiers et de vendre lorsqu'ils sont haussiers. L'objectif est de suivre ou d'abandonner la tendance de manière anticipée et de rechercher la performance à partir des rumeurs concernant la tendance. Lorsque la volatilité augmente rapidement, la stratégie suit ou abandonne la tendance habituellement trop tôt, ce qui génère des pertes. En outre, afin de s'adapter au nouveau modèle, la stratégie nécessite que le nouveau schéma de volatilité se maintienne pendant environ 6 mois (ou au-delà en fonction de l'intensité du pic). Même s'il est possible de limiter les pertes par la politique actuelle de gestion des risques, l'histoire a montré qu'une conjoncture de ce type tend à pénaliser le Programme Contrarian.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Gestion et administration (suite)

RAPPORT DU GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT (suite)

Une des préoccupations encore plus flagrante et actuelle concerne les variations des taux d'intérêt à court et long terme dans les pays développés, mais principalement aux États-Unis. Après le retrait des initiatives exceptionnelles de politique monétaire accommodante que la Réserve fédérale avait déployées pour répondre à la crise de 2008, le débat s'est rapidement porté sur les dates possibles auxquelles elle pourrait relever les taux d'intérêt. La manière et le rythme des variations des taux d'intérêt à court et long terme auront un effet sur la performance des CTA, même si la force de cet impact reste encore difficile à prévoir. Étant donné que les CTA ont généralement recours aux contrats à terme pour augmenter leur exposition tant aux taux à court terme qu'aux taux à long terme, ils se retrouvent face au risque de carry inhérent aux instruments à terme. Dans le cas du fonds FORT, le carry est intégré dans la série de prix de rendement total utilisée pour générer des niveaux de prix dans le cadre de l'application de la stratégie Contrarian. Ce phénomène de carry peut créer un environnement difficile pour la stratégie Contrarian en cas de hausse durable des taux d'intérêt à long terme. La progression des taux d'intérêt (à savoir la baisse des prix) augmente l'appétit des investisseurs pour des positions longues sur ces instruments, étant donné que le carry intégré s'accroît en l'absence de hausse de taux d'intérêt à court terme.

Le consensus de marché actuel estime que l'évolution haussière du marché des obligations à laquelle on assiste depuis plusieurs décennies risque de se renverser et que les taux à long terme sont susceptibles d'entrer dans une phase haussière extrêmement longue. Même s'il est vrai que les taux à long terme se trouvent toujours au niveau de leurs plus bas historiques, il est probable que les perspectives de croissance de l'économie américaine devront se montrer particulièrement solides pour que l'on assiste à une hausse soutenue des taux à long terme. Bien entendu, toute décision de la Fed de remanier ses taux à court terme dépendra également de la force de la croissance économique, et aura de ce fait un effet contraire sur celle-ci. L'interrelation entre ces facteurs et l'évolution de la courbe des taux au cours des 12 prochains mois auront un impact important sur l'ampleur et l'orientation des évolutions des cours, des obligations, des taux d'intérêt à court terme, des indices d'actions, des matières premières et des marchés de change.

Sur fond de fortes incertitudes sur les marchés liées au degré et à la durée de la reprise de l'économie américaine, de flottement quant au calendrier et à l'ampleur des rehaussements de taux prévus par la Réserve fédérale américaine, de l'inconstance de l'évolution de la courbe des taux à court et à moyen terme, d'un resserrement constant de la politique budgétaire aux États-Unis et en Europe, des chocs générés par le défaut de paiement de la Grèce et à fortiori par l'impact du contrôle des capitaux du pays sur les marchés, des tensions parmi les membres de la Troïka liées à la restructuration de la dette, du taux élevé de chômage européen induisant une réduction de la demande globale dans cette région, des doutes quant au maintien de la taille et de l'étendue du programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne, et enfin, d'une instabilité croissante au Moyen-Orient dans une période de baisse des revenus du pétrole, il est très difficile de prévoir l'évolution des marchés et la volatilité à laquelle sera confrontée l'économie mondiale et des pays développés. Il est donc très difficile de dépeindre l'évolution future du Programme Contrarian.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

État de situation financière

Au 30 juin 2015

(présentation en euros)

	Note	FORT Global UCITS Contrarian Fund 30 juin 2015 €	FORT Global UCITS Contrarian Fund 31 octobre 2014 €
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
<i>À la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale</i>			
Investissement dans des titres négociables	5	94 047 468	-
Investissement dans des instruments financiers dérivés		1 131 709	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 709 538	-
Montant à recevoir sur souscriptions		1 021 783	-
À recevoir du gestionnaire d'investissement		28 064	-
Frais payés d'avance		90 756	-
Actif total		111 029 318	-
Passifs			
Passifs financiers au coût amorti			
Passifs au titre d'investissements sur instruments financiers dérivés		1 325 521	-
À payer pour commissions de gestion d'investissement		213 863	-
À payer pour commissions d'administration		6 673	-
À payer pour commissions du dépositaire et trustee		7 879	-
Commission de performance à payer		9 998	-
Autres charges et passifs à payer		38 612	-
Total des passifs (à l'exclusion des actifs nets imputables aux porteurs d'actions de participation rachetables)		1 602 546	-
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		109 426 772	-
Représentés par :			
Actions de Catégorie B (EUR)	7	81 184,160	-
Valeur liquidative par Action de Catégorie B		1,025	-
Actions de Catégorie B (USD couverte)	7	28 556,850	-
Valeur liquidative par Action de Catégorie B		1,030	-

Les notes jointes en pages 10 à 26 font partie intégrante des états financiers non audités.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

État du résultat global

Pour la période courant du 1er novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

	Note	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 €	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Produits financiers			
<i>Produits générés par les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale :</i>			
Autres revenus		4 622	-
Moins-value nette réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3	(10 745)	(9 642)
Variation nette des moins-values latentes sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		(24 138)	-
Plus-value nette réalisée sur contrats dérivés	4	1 362 939	339 627
Variation nette des moins-values latentes sur contrats dérivés		(193 812)	-
Moins-values nettes de change		(103 058)	(307)
Revenus nets sur investissements		1 035 808	329 678
Charges d'exploitation :			
Commissions du Gestionnaire d'investissement	8(a)	322 758	46 956
Frais d'administration	8(c)	6 242	25 186
Commission de performance	8(b)	540 952	22 069
Honoraires liés à la mission de contrôle légal	8(f)	7 184	13 630
Frais de transaction	2(e)	163 054	11 976
Honoraires liés aux services de conseil fiscal		8 383	9 433
Frais de préparation des états financiers		5 066	5 965
Commissions du dépositaire et trustee	8(d)	13 536	5 868
Commissions des Administrateurs	8(e)	18 740	5 148
Honoraires juridiques		8 637	-
Commissions d'agence de transfert		7 426	-
Intérêts bancaires payés		4 521	-
Frais d'enregistrement et d'agents payeur		37 480	-
Frais de secrétariat		6 871	-
Autres charges		22 905	-
Dépenses non remboursées	9	1 173 755 (28 064)	146 231 (73 578)
Total des charges opérationnelles		1 145 691	72 653
Diminution des actifs nets provenant des opérations attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		(109 883)	257 025

Les produits au titre de la période financière équivalent au résultat global total pour la période dans la mesure où il n'existe pas d'autres éléments du résultat global ou d'autres pertes.

Les notes jointes en pages 10 à 26 font partie intégrante des états financiers non audités.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables

Pour la période courant du 1er novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 €	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Versements et rachats effectués par des porteurs d'actions de participation rachetables :		
Émission d'actions de participation rachetables	119 330 495	10 280 667
Rachats d'actions de participation rachetables	(9 793 840)	(10 537 692)
Total des versements et rachats effectués par des porteurs d'actions de participation rachetables	109 536 655	(257 025)
Augmentation des actifs nets provenant des opérations attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	(109 883)	257 025
Solde au 30 juin 2015/31 octobre 2014	109 426 772	-

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

État des flux de trésorerie

Pour la période courant du 1er novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 €	FORT Global UCITS Contrarian Fund Pour la période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Note		
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles :		
(Diminution)/ augmentation des actifs nets provenant des opérations attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	(109 883)	257 025
Régularisations :		
Moins-value nette réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	34 883	9 642
Plus-value/(moins-values) nette sur contrats à terme à la juste valeur par le biais du compte de résultat	193 812	(339 627)
Bénéfice/ (perte) d'exploitation avant modifications du fond de roulement	118 812	(72 960)
Augmentation des montants à recevoir du gestionnaire d'investissement	(28 064)	-
Augmentation des autres montants à recevoir et charges prépayées	(90 756)	-
Augmentation des montants à payer pour commissions de gestion d'investissement	213 863	-
Augmentation des montants à payer pour commission de performance	9 998	-
Augmentation des montants à payer pour commissions d'administration	6 673	-
Augmentation des montants à payer pour commissions du dépositaire et trustee	7 879	-
Augmentation des autres charges et passifs à payer	38 612	-
Flux de trésorerie générés/ (utilisés) sur activités opérationnelles	277 017	(72 960)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :		
Produits sur cession d'investissements	62 505 395	11 750 552
Achat d'investissements	(156 587 747)	(11 420 567)
Flux de trésorerie sur activités d'investissement	(94 082 352)	329 985
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produits sur émission d'actions de participation rachetables	118 308 713	10 280 667
Paiements sur rachat d'actions de participation rachetables	(9 793 840)	(10 537 692)
Flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement	108 514 873	(257 025)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période financière	14 709 538	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début et à la fin de la période financière	14 709 538	-

Les notes jointes en pages 10 à 26 font partie intégrante des états financiers non audités.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

1. Organisation et structure

FORT Global UCITS Fund plc (la « Société ») est une société d'investissement à capital variable de type ouvert, structurée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre ses compartiments, constituée en Irlande le 16 mai 2013 en tant que société à responsabilité limitée en vertu de la Loi irlandaise sur les Sociétés (« *Companies Act* ») de 2014 (numéro d'immatriculation 527620). La Société a été agréée en Irlande par la Banque centrale en tant qu'organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément aux Réglementations européennes sur les OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2012 (telles qu'amendées).

Le FORT Global UCITS Contrarian Fund (le « Compartiment ») a été lancé le 10 juillet 2014. L'objectif d'investissement du Fonds consiste à fournir des taux de rendement absolus et une volatilité réduite des rendements à moyen ou long terme. En date du 1^{er} novembre 2014, le Compartiment a changé de devise de référence et remplacé le dollar américain par l'euro. Actions de Catégorie B (EUR) et de Catégorie B (USD Couverte) ont été émises au cours de la période financière. Au 30 juin 2015, la Société comptait un seul compartiment actif, FORT Global UCITS Contrarian Fund.

La Société a volontairement adopté et est en conformité avec les dispositions du Code de gouvernance d'entreprise (Corporate Governance Code) applicable aux organismes de placement collectif et aux sociétés de gestion, publié par les Irish Funds (IF, anciennement connus sous le nom de l'Irish Funds Industry Association).

Au 30 juin 2015, la Société n'avait pas d'employés.

2. Principales conventions comptables

(a) Base de la préparation

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la législation irlandaise comprenant le Companies Act de 2014 et aux Réglementations européennes sur les OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2012 (telle que modifiée).

Les états financiers ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite que la direction effectue certains jugements, estimations et hypothèses susceptibles d'affecter l'application des conventions comptables et des montants reportés des actifs et passifs et des produits et charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La devise fonctionnelle et de présentation de la Société et du Compartiment est l'euro (« EUR »). L'euro (EUR) est la devise utilisée dans le Prospectus de la Société et pertinente pour la stratégie d'investissement du Compartiment indiquée pour la période financière clôturée le 30 juin 2015.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Actifs et passifs financiers

Classification

La Société classe ses actifs financiers et passifs financiers dans les catégories indiquées ci-dessous conformément à la norme IAS 39.

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela inclut les titres de dette souveraine.
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction - sous-catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela inclut les contrats à terme.
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction - sous-catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela inclut les contrats à terme.

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont acquis ou contractés principalement aux fins de vendre ou de racheter lesdits actifs à court terme. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale incluent les actifs financiers non détenus à des fins de transaction et qui peuvent être vendus. Les dérivés peuvent être classés comme actifs financiers ou passifs financiers détenus à des fins de transaction. La Société ne classe aucun dérivé comme instruments de couverture dans une relation de couverture.

Valorisation des investissements

La juste valeur des instruments financiers est basée sur le prix de leur cotation sur le marché à la date de clôture de la période financière. Les investissements cotés et les investissements négociés sur des marchés de gré à gré sont reportés au dernier cours de négociation. Les contrats à terme sont valorisés au prix de règlement du marché.

Comptabilisation

La Société comptabilise initialement les actifs et passifs financiers à la juste valeur à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Un achat ordinaire d'actifs financiers est comptabilisé à la date de transaction. À compter de cette date, toutes les plus-values ou moins-values résultant de variations de la juste valeur des actifs ou passifs financiers sont comptabilisées.

Évaluation

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les frais de transaction sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont immédiatement comptabilisés en charges.

La « juste valeur » se définit comme le prix qui sera perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou payé au titre du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction opportune entre acteurs du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence d'un tel marché, sur le marché le plus avantageux auquel la Société a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Le cas échéant, la Société évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant du prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est réputé « actif » si la fréquence et le volume des transactions concernant l'actif ou le passif en question sont suffisants pour fournir régulièrement des informations de tarification.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation (suite)

En l'absence d'un prix coté sur un marché actif, la Société a alors recours à des techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'emploi de données non observables. La technique de valorisation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs de marché auraient pris en compte dans la tarification d'une transaction.

La Société comptabilise les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période de reporting pendant laquelle le changement est intervenu.

Après la comptabilisation initiale, tous les instruments classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'État du résultat global.

À chaque date de reporting, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est (sont) déprécié(s) lorsque l'indication objective montre qu'une perte est survenue après la comptabilisation initiale du ou des actifs, et que la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du ou des actifs, ladite perte pouvant être estimée de manière fiable.

D'importantes difficultés de l'emprunteur ou de l'émetteur, le défaut ou la défaillance d'un emprunteur, la restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Société à des conditions que la Société n'envisagerait pas autrement, les indications d'une faillite d'un emprunteur ou d'un émetteur ou d'autres données observables relatives à un groupe d'actifs, comme une détérioration de la solvabilité d'emprunteurs ou d'émetteurs du groupe, ou encore des conditions économiques corrélées à des défauts au sein du groupe sont autant d'indications objectives de la dépréciation d'actifs financiers.

Décomptabilisation

La Société sort un actif financier du bilan à l'expiration des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier en question ou à l'occasion du transfert de l'actif financier, dès lors que ledit transfert répond aux conditions de décomptabilisation conformément à la norme IAS 39.

Un passif financier est sorti du bilan lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit dans l'État de situation financière lorsque la Société détient, et uniquement dans ce cas, un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de les régler en net, ou de vendre l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et charges sont présentés sur une base nette uniquement dans les cas où les normes IFRS le permettent, par exemple pour les plus-values ou moins-values provenant d'un groupe de transactions similaires, comme celles provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Actifs et passifs financiers (suite)

Instrument financiers spécifiques

La Société classe les instruments financiers émis comme passifs financiers ou instruments de capitaux propres selon les termes des conditions contractuelles des instruments.

La Société compte deux catégories d'actions de participation rachetables en circulation : Catégorie B (EUR) et Catégorie B (USD couverte). Elles sont assorties de droits identiques à tous égards significatifs ainsi que des mêmes termes et conditions. Les actions rachetables donnent le droit aux investisseurs de solliciter le rachat en numéraire pour une valeur proportionnelle à la participation de l'investisseur dans les actifs nets de la Société, après déduction du montant nominal du capital social en actions. Le rachat pourra être demandé à chaque date de rachat de même qu'en cas de liquidation de la Société.

Les actions de participation rachetables sont classées comme passifs financiers et sont évaluées à la valeur actuelle des montants de rachat.

Plus-value nette provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La Société reporte les opérations d'investissement à la date de transaction et procède au rapprochement du coût des investissements afin de calculer les plus-values et moins-values réalisées selon l'approche du premier entré, premier sorti (PEPS). La Société reporte une plus-value ou moins-value latente qui correspond à la différence entre le coût et la juste valeur de la position à un moment donné. La Société reporte une plus-value ou moins-value réalisée lorsque la position est vendue ou clôturée. Les plus-values et moins-values réalisées ainsi que les variations des plus-values et moins-values latentes sont reportées dans l'État du résultat global, au poste « Plus-values nettes provenant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(c) Comptabilisation des produits

Les montants à recevoir sur intérêts et dividendes comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements. Les produits sur investissements ainsi que les intérêts sur les dépôts sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à imputer le produit financier ou la charge financière sur la période financière correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui représente exactement les futures sorties et entrées de trésorerie estimées sur la durée de vie de l'instrument financier ou, s'il y a lieu, sur une période plus courte, par rapport à la valeur comptable des actifs financiers ou passifs financiers.

(d) Charges

La Société supporte toutes les charges opérationnelles courantes, y compris les frais d'administration, les commissions et frais du Gestionnaire d'investissement et du Dépositaire, les frais d'audit, les droits de timbre et autres droits et frais dus à l'occasion de l'acquisition et de la cession d'investissements. Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de la période financière concernée. Les charges financières sont constatées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(e) Frais de transaction

Conformément aux exigences définies par la directive OPCVM IV, la Société a communiqué les coûts de transaction comme une ligne distincte dans l'État du résultat global en vue d'améliorer la présentation des informations pour l'investisseur afférentes aux coûts supportés par la Société. La directive OPCVM IV définit les coûts de transaction comme les « coûts supplémentaires, qui peuvent être identifiés séparément et attribués directement à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif financier ou d'un passif financier ».

(f) Conversion de devise

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de l'État de situation financière sont convertis en euro aux taux de change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères reportés à la juste valeur sont convertis dans la devise fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates auxquelles les valeurs ont été déterminées. Les écarts de change découlant de la conversion et des plus-values et moins-values réalisées sur les cessions sont constatés par le biais du compte de résultat dans l'État du résultat global.

Les plus-values et moins-values de change sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont constatées avec d'autres variations de la juste valeur. Les plus-values et moins-values de change sur actifs et passifs financiers autres que celles classées à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont incluses dans les moins-values de change nettes dans l'État du résultat global.

(g) Actions de participation rachetables

Les actions de participation rachetables sont rachetables au gré du détenteur et classifiées en tant que passif financier.

Les actions rachetables peuvent être remboursées par le Compartiment à tout moment pour un montant égal à une part proportionnelle de la valeur liquidative du Compartiment. L'action rachetable est reportée au montant de rachat payable à la date de clôture de la période financière si l'actionnaire a exercé son droit de remettre son action au Compartiment.

(h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts actuels auprès de banques et de courtiers. Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme extrêmement liquides, qui sont aisément convertibles en espèces pour des montants connus, sont soumis à des risques insignifiants de fluctuations de valeur et sont détenus afin d'honorer des engagements à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou autres.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(i) Modifications des conventions comptables (suite)

(i) Nouvelles normes

Au cours de la période financière concernée, la Société a appliqué plusieurs normes IFRS, nouvelles et révisées, publiées par l'IASB et qui doivent obligatoirement entrer en vigueur pour toute période comptable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Entités d'investissement (amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)

Les amendements s'appliquent à des sociétés particulières qui sont qualifiées comme entités d'investissement. L'IASB utilise le terme « entité d'investissement » pour les sociétés dont l'objet est d'investir dans des fonds uniquement aux fins d'obtenir des rendements provenant de l'appréciation du capital, des revenus d'investissements ou des deux. Une entité d'investissement est également tenue d'évaluer la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur. Ce type d'entités englobe les établissements privés, les sociétés de capital-risque, les fonds de pension, les fonds souverains et d'autres fonds d'investissements.

IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » (amendements sur les informations à fournir relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers)

L'IAS 32 prescrit également les règles de compensation des actifs et passifs financiers. Elle spécifie qu'un actif et un passif financiers doivent être compensés et que le montant net doit être reporté si, et seulement si, une entité : [IAS 32.42]

- dispose d'un droit légalement exécutoire à compenser les montants ; et
- prévoit d'effectuer le règlement sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. [IAS 32,48]

(ii) Normes publiées, mais pas encore en vigueur ou adoptées

À la date d'approbation de ces états financiers, et à l'exception des normes et interprétations adoptées par la Société, les normes suivantes étaient publiées, mais pas encore en vigueur :

- IFRS 9 : Instruments financiers (« IFRS 9 ») (1^{er} janvier 2018) ;

La Société ne prévoit pas d'adopter ces normes rapidement.

La norme IFRS 9 porte sur la comptabilisation, la décomptabilisation, la classification et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Les exigences qu'elle impose représentent un changement significatif par rapport aux exigences actuellement prévues dans la norme IAS 39 concernant les actifs financiers. Cette norme contient deux grandes catégories d'évaluation des actifs financiers : au coût amorti et à la juste valeur. Un actif financier sera évalué au coût amorti s'il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour encaisser des flux de trésorerie contractuels. Dans ce cas, les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates arrêtées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux paiements du principal et des intérêts sur le montant en principal. Tous les autres actifs financiers seront évalués à la juste valeur.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

2. Principales conventions comptables (suite)

(i) Modifications des conventions comptables (suite)

(ii) Normes publiées, mais pas encore en vigueur ou adoptées (suite)

Les exigences de la norme IFRS 9 portant sur la décomptabilisation demeurent inchangées par rapport à l'IAS 39.

La norme IFRS 9 doit obligatoirement entrer en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société ne prévoit pas d'adopter cette norme rapidement et il n'est pas prévu que la norme ait une incidence significative sur l'évaluation des montants constatés dans les états financiers de la Société.

3. Plus-value/(moins-values) nette réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale

	Période financière clôturée le 30 juin 2015 €	Période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Obligations d'État		
Moins-value nette réalisée	(10 745)	(9 642)
Moins-value nette réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	(10 745)	(9 642)

4. Plus-value/(moins-values) nette réalisée sur contrats de dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale

	Période financière clôturée le 30 juin 2015 €	Période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Actifs et passifs financiers dérivés :		
Contrats à terme	440 426	339 627
Contrats de change à terme	922 513	-
Total moins-value nette réalisée sur contrats de dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	1 362 939	339 627

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

5. Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués dans l'État de situation financière à la juste valeur. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie sur trois niveaux qui reflète la pertinence des données utilisées pour évaluer les justes valeurs.

La hiérarchie des justes valeurs intègre les niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (comme des prix) ou indirectement (à savoir, obtenues à partir des prix). Cette catégorie inclut des instruments qui utilisent : des cours de marché cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des cours cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés moins qu'actifs ; ou d'autres techniques de valorisation quand toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables dans des données du marché.
- Niveau 3 : données qui ne sont pas observables. Cette catégorie inclut tous les instruments pour lesquels la technique de valorisation inclut des données non basées sur des données observables et pour lesquels les données non observables pourraient avoir une incidence significative sur la valorisation de l'instrument. Elle inclut également des instruments valorisés sur la base de prix cotés pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements non observables ou hypothèses important(e)s sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments.

L'objectif de ces techniques de valorisation consiste à obtenir une évaluation de la juste valeur qui reflète le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou payé au titre du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction opportune entre acteurs du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence d'un tel marché, sur le marché le plus avantageux auquel la Société a accès à cette date.

La Société comptabilise les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période de reporting pendant laquelle le changement est intervenu.

Analyse de la hiérarchie des justes valeurs

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux actifs et passifs financiers de la Société mesurés à la juste valeur sur une base récurrente au 30 juin 2015 :

	Total € 2015	Niveau 1 € 2015	Niveau 2 € 2015	Niveau 3 € 2015
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Investissements sur valeurs mobilières à la juste valeur				
- Obligations d'État	94 047 468	94 047 468	-	-
Investissement dans des instruments financiers dérivés				
- Contrats à terme	1 001 335	1 001 335	-	-
- Contrats de change à terme	130 374	-	130 374	-
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Investissement dans des instruments financiers dérivés				
- Contrats à terme	(1 503)	(1 315 503)	-	-
- Contrats de change à terme	(10 018)	-	(10 018)	-
Total	93 853 656	93 733 300	120 356	-

Au 31 octobre 2014, la Société ne détenait aucun actif financier, auquel cas aucune analyse de la hiérarchie des justes valeurs n'est requise.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

6. Instruments financiers et risques associés

Le Compartiment est exposé à plusieurs types de risque pouvant affecter sa performance, à savoir, le risque de marché, de change, de liquidité, de crédit et de taux d'intérêt.

Risque de marché

Le risque de marché implique la possibilité de moins-value comme de plus-value, et inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché de chaque Compartiment est géré sur une base quotidienne par le Gestionnaire d'investissement conformément à certaines politiques et procédures qui ont été mises en place.

Le département de gestion des risques du Gestionnaire d'investissement a évalué le profil de risque du Fonds à partir de la politique d'investissement, de la stratégie et de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Sur la base du profil de risque, il a déterminé que le calcul de l'exposition globale du Fonds aux instruments financiers dérivés se ferait selon l'approche de la VaR absolue. Au 30 juin 2015, l'exposition globale du Fonds était la suivante :

	VaR 99% à 20 jours (% de la VL)		
	Min	Max	Moyenne
FORT Global UCITS Contrarian Fund	3,54	8,19	5,61

Les détails relatifs à la nature des portefeuilles de placement des Compartiments à la clôture de la période financière sont communiqués dans le Tableau des investissements. Les risques de change, de liquidité et de crédit pour les Compartiments sont abordés plus en détail sous les sections suivantes. La majorité des instruments financiers des Compartiments sont cotés sur un ou plusieurs marchés boursiers reconnus et les cours du marché sont immédiatement disponibles.

Risque de change

La valeur des actifs du Compartiment sera affectée par les fluctuations de valeur des devises dans lesquelles les titres en portefeuille sont cotés ou libellés par rapport à la devise de base. Les taux de change peuvent varier de manière significative sur de courtes périodes de temps et causer, en parallèle d'autres facteurs, une fluctuation de la Valeur liquidative du Compartiment.

Les compartiments peuvent encourir les coûts liés aux conversions entre différentes devises. Un Compartiment peut recourir à des techniques et instruments qui fournissent une protection contre les risques de change afin de gérer son exposition au taux dans le cadre de l'administration de ses actifs et passifs, pour les besoins de gestion efficace du portefeuille et dans les conditions autorisées sous le régime des réglementations OPCVM.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

6. Instruments financiers et risques associés (suite)

Risque de change (suite)

Dans la mesure où les instruments dérivés sont utilisés pour des besoins de couverture, le risque de perte du Compartiment peut être plus élevé lorsque la valeur de l'instrument dérivé et la valeur du titre ou de la position qu'il couvre ne sont qu'insuffisamment corrélées.

Ce qui suit constitue l'analyse des actifs et passifs nets détenus par chaque Compartiment à la date du bilan et libellés en devises au 30 juin 2015. Chaque montant est indiqué dans la devise de base, l'euro.

	Investissements	Actifs monétaires nets	Contrats de change à terme	Exposition totale
	EUR	EUR	EUR	EUR
	2015	2015	2015	2015
AUD	(15 592)	14 527	-	(1 065)
CAD	72 442	17 971	-	90 413
CHF	128 096	(9 331)	-	118 765
EUR	94 081 222	14 400 192	(10 018)	108 471 396
GBP	(224 522)	(58 473)	-	(282 995)
HKD	(75 471)	(44 800)	-	(120 271)
JPY	(8 879)	110 163	-	101 284
USD	(223 996)	1 142 867	130 374	1 049 245
Total	93 733 300	15 573 116	120 356	109 426 772

Analyse de sensibilité

Au 30 juin 2015, si l'euro s'était consolidé par 5 % relativement à toutes les devises, toutes autres variables maintenues constantes, les actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables et la variation des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions rachetables par le biais du Compte de résultat auraient diminué d'un montant de 47 768 euros.

Un recul de 5 % de l'euro aurait engendré un effet équivalent, mais contraire par rapport aux montants des états financiers indiqués ci-dessus, partant de l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité connaisse des difficultés à réaliser ses actifs ou à lever des fonds de quelque autre manière pour répondre aux engagements associés aux instruments financiers. Certains marchés boursiers reconnus sur lesquels les Compartiments peuvent investir sont susceptibles le cas échéant de s'avérer illiquides ou fortement volatils, et cela peut affecter le cours auquel les Compartiments ont la possibilité de liquider les positions pour répondre aux demandes de rachats ou autres besoins de financement.

Les Compartiments évitent de souscrire des contrats sur produits dérivés susceptibles de produire une exposition non couverte par une trésorerie adéquate (actifs liquides en suffisance) ou une exposition totale qui excède le total des fonds des Actionnaires. Les directives portant sur la gestion des risques adoptées par le Gestionnaire exigent que la couverture soit constituée de réserves en numéraire ou de titres physiques.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

6. Instruments financiers et risques associés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit apparaît dès lors qu'une perte peut découler du défaut d'exécution des obligations contractuelles d'une partie tierce. Chaque Compartiment aura une exposition de crédit aux contreparties dans le cadre des positions d'investissement.

L'exposition d'un Compartiment à quelque contrepartie que ce soit dans le cadre des techniques ou instruments employés par le Compartiment aux fins de gérer le portefeuille efficacement ou pour se protéger contre les risques de change ne saurait excéder 5 % de la Valeur liquidative du Compartiment. Cette limite est relevée à 10 % de la Valeur liquidative du Compartiment lorsque la contrepartie est un établissement de crédit relevant de certaines catégories stipulées dans la Circulaire OPCVM 9.

Conformément à la Circulaire OPCVM 9, un Compartiment ne saurait investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des dépôts auprès d'un même établissement de crédit. Les dépôts effectués auprès d'un même établissement de crédit tel que défini ci-dessus ne sauraient excéder 10 % des actifs nets.

Au 30 juin 2015, la note de crédit Standard & Poor's de RBC Investor Services Bank S.A., Dublin Branch, est de AA-.

Il incombe au Trustee de prendre et de conserver la garde des biens de chaque Compartiment du Fonds pour le compte des Actionnaires. La Banque centrale d'Irlande requiert que le Trustee assure la séparation juridique des actifs non numéraires de chaque Compartiment et la tenue des registres nécessaires pour identifier clairement la nature et le montant de tous les actifs qu'il détient en garde, la propriété de chaque actif ainsi que le lieu de conservation physique des titres de propriété desdits actifs. Le Trustee conserve la responsabilité des actifs du Compartiment lorsqu'il emploie les services d'un sous-dépositaire.

Il convient de noter que toutes les juridictions ne relèvent pas des mêmes règles et réglementations que l'Irlande concernant la garde des actifs et l'identification des intérêts d'un titulaire bénéficiaire tel qu'un Compartiment. Le risque existe donc, concernant ces juridictions, en cas de faillite ou d'insolvabilité d'un sous-dépositaire, que la propriété bénéficiaire des actifs du Compartiment détenus par ledit sous-dépositaire ne soit pas reconnue et qu'en conséquence, les créanciers du sous-dépositaire demandent un recours sur les actifs du Compartiment. Lorsque la propriété bénéficiaire du Compartiment sur ses actifs est finalement reconnue dans ces juridictions, le Compartiment peut souffrir de retards et de coûts de récupération des actifs.

Risque lié à la cybersécurité

Des infractions à la cybersécurité peuvent se produire et permettre à une partie non autorisée d'accéder aux actifs des Fonds et à des informations concernant les Actionnaires ou à d'autres informations protégées et entraîner pour la Société, le Gestionnaire d'investissement, le Distributeur, l'Agent administratif ou le Dépositaire, une altération de leurs données et une perte de fonctionnalité opérationnelle.

Les Fonds peuvent subir des infractions intentionnelles à la cybersécurité telles que l'accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs (par exemple à travers des actes de piratage), les infections par virus informatiques ou autres codes de logiciels malveillants et les attaques qui suspendent, désactivent ou ralentissent autrement les opérations, les processus opérationnels et l'accès au ou le fonctionnement du site Internet. En outre, des incidents involontaires peuvent survenir, comme la divulgation par inadvertance d'informations confidentielles (entraînant possiblement la violation de la loi applicable en matière de protection des données). Une infraction à la cybersécurité pourrait entraîner la perte ou le vol de données concernant les actionnaires ou les fonds, la désactivation de l'accès aux systèmes électroniques, la perte ou le vol de données protégées ou d'informations d'entreprise, l'endommagement physique d'un ordinateur ou du réseau, ou des coûts associés aux réparations du système. De tels incidents peuvent entraîner pour la Société, le Gestionnaire d'investissement, le Distributeur, l'Agent administratif ou le Dépositaire, ou pour d'autres fournisseurs de services, des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts supplémentaires de mise en conformité ou des pertes financières. Dans de tels cas, les Actionnaires pourraient perdre tout ou partie de leur capital investi. Par ailleurs, ce type d'incidents pourrait affecter les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit, et dans ce cas provoquer une perte de valeur des investissements du Fonds et entraîner a fortiori pour les investisseurs y compris pour le Fonds concerné et ses Actionnaires, une perte éventuelle de toute ou partie des investissements effectués auprès desdits émetteurs.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

7. Capital social

Actions sans privilège de participation

Le capital social autorisé de la Société est de 300 000 actions de souscription sans droit de participation d'une valeur nominale de 1 euro chacune et de 500 000 000 000 actions sans valeur nominale initialement désignées comme actions de participation non classifiées. Le capital peut être divisé en différentes catégories d'actions auxquelles peuvent être rattachés des restrictions ou des droits préférentiels, reportés ou spéciaux et le capital peut le cas échéant être modifié de façon à donner effet à de telles restrictions ou droits ou privilèges. En date des 30 juin et 31 décembre 2014, il n'y avait aucune action sans privilège de participation en circulation.

Actions de participation rachetables

Au 30 juin 2015, cinq catégories d'actions étaient autorisées pour le Compartiment : Catégorie A (EUR), Catégorie A (USD couverte), Catégorie B (EUR), Catégorie B (USD couverte) et Catégorie R (EUR). Seules les Catégorie B (USD) et B (EUR couverte) étaient actives au cours de la période.

Les opérations sur actions pour les périodes financières clôturées les 30 juin 2015 et 30 octobre 2014 se présentaient comme suit :

	Total d'actions de participation rachetables	Nombre d'Actions de participation rachetables de Catégorie B (EUR)	Nombre d'Actions de participation rachetables de Catégorie B (USD couverte)
30 juin 2015			
Émises au cours de la période financière	119 563,330	88 013,500	31 549,830
Rachetées au cours de la période financière	(9 822,320)	(6 829,340)	(2 992,980)
Solde en fin de période financière	109 741,010	81 184,160	28 556,850
	Total d'actions de participation rachetables	Nombre d'Actions de participation rachetables de Catégorie A (USD)	Nombre d'Actions de participation rachetables de Catégorie A (EUR couverte)
31 octobre 2014			
Émises au cours de la période financière	13 700,090	12 800,659	899,431
Rachetées au cours de la période financière	(13 700,090)	(12 800,659)	(899,431)
Solde en fin de période financière	-	-	-

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

8. Charges opérationnelles et accords importants :

(a) Commissions du Gestionnaire d'investissement

En vertu du Contrat de gestion d'investissement, la Société paie au Gestionnaire d'investissement une commission de gestion d'investissement fixée respectivement à 2,0 % et 1 % par an de la valeur liquidative des actions privilégiées rachetables de la Catégorie A et de la Catégorie B. Cette commission est payable mensuellement à terme échu. La commission de gestion d'investissement est constatée à chaque point de valorisation sur la base de la valeur liquidative de la catégorie correspondante au point de valorisation précédent et des ajustements sont réalisés pour toute distribution effectuée sur la base de la valorisation précédente.

Le Gestionnaire d'investissement a volontairement accepté de renoncer à une partie de sa Commission de gestion d'investissement pour toutes charges annuelles supérieures à 0,50 % de la Valeur liquidative du Compartiment (néanmoins la contribution du Gestionnaire d'investissement ne doit pas excéder sa Commission de gestion d'investissement réelle, laquelle varie d'une Catégorie à une autre) exprimées à cette fin dans la Devise de référence du Compartiment. La part de la commission de gestion d'investissement à laquelle il renonce correspondra à la différence entre 0,50 % de la valeur liquidative du Compartiment et les Charges annuelles totales (sous réserve de la Commission de gestion d'investissement maximum pour cette Catégorie). Pour ce faire, la Commission de gestion d'investissement sera réduite proportionnellement pour chaque Catégorie à hauteur de la Commission de gestion d'investissement réelle pour cette Catégorie. Les Charges annuelles seront constatées quotidiennement, sur la base de la Valeur liquidative non ajustée du jour précédent attribuable au Compartiment ou à la Catégorie correspondante et seront payées mensuellement à terme échu. Les Charges annuelles inférieures à 0,50 % de la Valeur liquidative du Compartiment seront supportées uniquement par le Fonds.

« Charges annuelles » désignent l'ensemble des commissions, coûts et charges relatifs au fonctionnement et à la gestion de la Société et du Compartiment (à l'exception des commissions et charges du Gestionnaire d'investissement et de ses charges courantes, qui en sont exclues), y compris et entre autres, les commissions et charges (hors charges courantes) des prestataires de services du Compartiment, tels que les commissions et charges payables au Dépositaire (en ce compris les commissions et frais de transaction (aux taux commerciaux usuels) et les charges courantes raisonnables de tout sous-dépositaire), de l'Agent administratif et du Distributeur, les charges d'exploitation, les commissions des Administrateurs et les charges courantes, les honoraires d'audit, les honoraires des conseillers fiscaux et juridiques, les honoraires de secrétariat de la Société, les commissions du correspondant anti-blanchissement et les frais d'enregistrement à l'étranger et autres charges d'exploitation diverses du Compartiment.

La commission de gestion d'investissement appliquée pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 s'élevait à 322 758 euros (2014 : 46 956 euros). Pendant la période financière, le Gestionnaire d'investissement a renoncé à sa commission de gestion d'investissement de 27 773 USD du fait que les Charges annuelles dépassaient 0,50 % de la valeur liquidative du Compartiment. Au 30 juin 2015, 213 863 euros (2014 : 0 euro) étaient dus au Gestionnaire d'investissement.

(b) Commission de performance

En outre, la Société s'est engagée à payer au Gestionnaire d'investissement une commission de performance, pour chaque actionnaire, égale à 20 % de l'appréciation de la valeur liquidative de la catégorie d'actions du Compartiment sous réserve d'une « high water mark » (ou valeur maximale de référence). La commission de performance sera payée à terme échu à la fin de chaque trimestre.

Pour la période financière clôturée le 30 juin 2015, des commissions de performance de 540 952 euros ont été payées concernant la Catégorie B (EUR).

Du 16 mai 2013 (date de constitution) au 29 septembre 2014, des commissions de performance de 798 USD ont été payées concernant la Catégorie A (USD). Pour la période financière courant du 29 septembre 2014 au 31 octobre 2014, les commissions de performance étaient de 27 737 USD pour la Catégorie A (USD) et de 1 061 USD pour la Catégorie A (EUR couverte) et le Gestionnaire d'investissement y a renoncé.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

8. Charges opérationnelles et accords importants (suite)

(c) Frais d'administration

RBC Investor Services Ireland Limited a été nommée en qualité d'Agent administratif du Compartiment et habilitée à percevoir les commissions payées mensuellement à terme échu à la clôture de chaque mois civil à concurrence de 0,03 % de la Valeur liquidative de chaque Fonds, sous réserve d'une commission minimale annuelle pour chaque Fonds, hors débours, de 48 000 EUR (sur la base de deux Catégories d'Actions) par Fonds.

La Société remboursera à l'Agent administratif de la totalité des dépenses courantes raisonnables supportées par celui-ci dans le cadre de la fourniture de ses services.

Les commissions d'administration appliquées pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 s'élevaient à 6 242 euros (2014 : 25 186 euros). Au 30 juin 2015, 6 673 euros (2014 : 0 euro) étaient dus à l'Agent administratif.

(d) Commissions du Dépositaire

La Société a nommé RBC Investor Services Bank S.A., Dublin Branch en qualité de Dépositaire. Le Dépositaire a été autorisé à percevoir une commission de 0,025 % de la valeur liquidative du Compartiment payée chaque mois, sous réserve d'une commission annuelle minimale de 24 000 euros.

Les commissions du Dépositaire appliquées pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 s'élevaient à 8 764 euros (2014 : 5 868 euros). Au 30 juin 2015, 4 191 euros (2014 : 0 euro) étaient dus.

(e) Commissions des Administrateurs

Chaque Administrateur indépendant de la Société est autorisé à percevoir une commission de 615 000 euros par an, à concurrence de 30 000 euros par an. Les commissions totales des Administrateurs appliquées pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 s'élevaient à 18 740 euros (2014 : 5 148 euros). Les Administrateurs ont renoncé à la totalité des commissions des Administrateurs le 29 septembre 2014, afin de faciliter la restructuration du Compartiment (se reporter à la Note 1).

(f) Rémunération du Commissaire aux comptes

Honoraires liés à la mission de contrôle légal

Les honoraires liés à la mission de contrôle légal appliqués pour la période financière clôturée le 30 juin 2015 s'élevaient à 7 184 euros (2014 : 13 630 euros). Au 30 juin 2015, 7 184 euros (2014 : 0 euro) étaient dus.

	Période financière clôturée le 30 juin 2015 €	Période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Honoraires liés à la mission de contrôle légal	7 184	13 630
	7 184	13 630

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

9. Dépenses non remboursées

Il a été renoncé aux charges suivantes au cours de la période financière clôturée le 30 juin 2015 :

	Période financière clôturée le 30 juin 2015 €	Période financière clôturée le 31 octobre 2014 €
Commissions de gestion d'investissement refusées	28 064	46 956
Commissions de performance refusées	-	21 474
Commissions des Administrateurs refusées	-	5 148
Dépenses non remboursées	28 064	73 578

Le Gestionnaire d'investissement a renoncé à ses commissions pour la période financière conformément au contrat de gestion d'investissement (se reporter à la Note 8(a) pour de plus amples informations). Le Gestionnaire d'investissement s'est également engagé à renoncer à toutes les commissions de performance à compter du 29 septembre 2014 et jusqu'à la clôture de la période financière le 31 octobre 2014 (se reporter à la Note 8(b) pour de plus amples informations).

Les Administrateurs se sont engagés à renoncer à leurs commissions pour la période financière clôturée le 31 octobre 2014 (se reporter à la Note 8(e) pour de plus amples informations).

10. Fiscalité

En vertu de la législation et des pratiques actuelles, la Société est considérée comme un organisme de placement, au sens de la section 739B de la loi de 1997 sur la consolidation fiscale (*Taxes Consolidation Act*), telle qu'amendée. À ce titre, ses revenus et plus-values ne sont pas soumis à l'impôt irlandais.

Toutefois, l'impôt pourra être perçu pour tout « événement imposable ». Un événement imposable inclut tout paiement de dividendes aux actionnaires ou toute opération d'encaissement, de rachat ou de transfert d'actions.

La Société ne sera pas soumise à l'impôt irlandais pour des événements imposables dans les cas suivants :

- i) un actionnaire qui n'est ni Résident irlandais ni ordinairement résident en Irlande au sens fiscal du terme, lors de la survenance de cet événement, sous réserve que la Société ait reçu les déclarations réglementaires appropriées conformément aux dispositions de la loi *Taxes Consolidation Act* de 1997, telle que modifiée ; et
- ii) certains investisseurs résidents irlandais exonérés qui ont remis à la Société les déclarations réglementaires signées nécessaires.

Les dividendes, intérêts et plus-values (le cas échéant) reçu(e)s au titre d'investissements réalisés par la Société peuvent être soumis(es) à des retenues d'impôt à la source imposées par le pays dans lequel les produits / plus-values de l'investissement sont reçu(e)s et ces impôts peuvent ne pas être recouvrables par la Société ou ses actionnaires.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

11. Transactions avec les parties liées

La Société est soumise à un contrat de gestion d'investissement souscrit avec FORT LP. Toutes les commissions (de gestion et de performance) payées au Gestionnaire d'investissement figurent dans la Note 8. Toutes les opérations engagées avec le Gestionnaire d'investissement et d'autres parties sont effectuées à des conditions commerciales normales, négociées sans lien de dépendance et dans le meilleur intérêt des porteurs d'actions de participation. Les Administrateurs se sont assurés que des mesures sont en place et qu'elles s'appliquent à toutes les opérations réalisées avec des parties liées.

La circulaire OPCVM 14.4 de la Banque centrale d'Irlande intitulée « Opérations effectuées par un promoteur, un gestionnaire, un fiduciaire, un conseiller en investissement et des sociétés d'un même groupe » stipule que toute opération effectuée avec un OPCVM par un promoteur, un gestionnaire, un fiduciaire, un conseiller en investissement et/ou des entreprises associées ou des sociétés d'un même groupe (« parties liées ») doit être réalisée comme si elle était négociée sans lien de dépendance et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Les Administrateurs se sont assurés, d'une part, que des mesures (attestées par des procédures écrites) ont été mises en place pour assurer que les obligations stipulées dans la circulaire OPCVM 14.4 s'appliquent à toutes les opérations réalisées avec des parties liées et, d'autre part, que les opérations avec des parties liées souscrites au cours de la période financière sont conformes aux obligations stipulées.

12. Taux de change

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise stipulée comme Devise fonctionnelle de la Société sont convertis sur la base des taux de change de clôture en fin de chaque exercice. Les transactions exécutées au cours de la période financière, dont les achats et ventes de titres, les revenus et charges, sont converties au taux de change prévalant à la date de transaction. Les plus et moins-values sur opérations de change sont incluses dans les plus et moins-values réalisées et latentes sur investissements.

Les taux de change contre l'euro se présentaient comme suit au 30 juin 2015 :

AUD	1,4449	GBP	0,7095	USD	1,1149
CAD	1,3926	HKD	8,6417		
CHF	1,0424	JPY	136,4242		

En l'absence d'actifs financiers ou de passifs financiers au 31 octobre 2014, aucun taux de change n'a été utilisé à la fin de la période financière.

13. Passifs éventuels

Il n'existait pas de passifs éventuels au 30 juin 2015.

14. Commissions indirectes

Le Gestionnaire d'investissement n'a pas fait appel à des accords de paiement de commissions en nature (« *soft commissions* ») afin d'obtenir des services spécialisés lui permettant de fournir des services d'investissement à la Société.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Notes aux États financiers (suite)

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

15. Événements importants survenus au cours de la période financière

Le 11 novembre 2014, la Société et le Compartiment ont publié un nouveau prospectus et un nouveau supplément au prospectus portant modification de la devise fonctionnelle du Compartiment, du dollar américain à l'euro.

Le 11 novembre 2014, la Société a changé d'Agent administratif et de Dépositaire, qui deviennent respectivement RBC Investor Services Ireland Limited et RBC Investor Services Bank S.A., Dublin Branch.

Le prospectus et le supplément modifiés ayant reçu l'approbation de la Banque centrale d'Irlande, la Société a ouvert une période d'offre initiale, courant du 12 novembre 2014 à 9 h (heure d'Irlande) au 14 novembre 2014 à 17 h (heure d'Irlande). Des actions de Catégorie B ont été lancées le 14 novembre pour un montant de 5 400 000 euros.

Le supplément du FORT Global UCITS Contrarian Fund a été mis à jour et approuvé par la Banque centrale d'Irlande le 6 mai 2015.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu au cours de la période financière.

16. Événements significatifs survenus après la clôture de la période financière

Le 29 juillet 2015, la Société a procédé à la mise à jour du Prospectus et du Supplément du FORT Global UCITS Contrarian Fund.

Un nouveau compartiment, le FORT Global UCITS Diversified Fund, a été agréé par la Banque centrale d'Irlande le 29 juillet 2015.

17. Approbation des états financiers non audités

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers non audités le 24 août 2015.

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Tableau des investissements

Pour la période clôturée le 30 juin 2015

(présentation en euros)

(présentation en euro) Description	Quantité	Devise	Achats Coût	Juste valeur	% actifs nets
1) INVESTISSEMENTS					
A) INSTRUMENTS FINANCIERS					
1) INSTRUMENTS FINANCIERS					
FRANCE					
France Treasury Bill BTF 0% 09/12/2015	18 000 000	EUR	18 014 624	18 014 940	16,47
France Treasury Bill BTF 0% 11/11/2015	15 200 000	EUR	15 214 878	15 210 792	13,90
France Treasury Bill BTF 0% 14/10/2015	15 200 000	EUR	15 214 085	15 208 664	13,90
France Treasury Bill BTF 0% 16/09/2015	15 200 000	EUR	15 211 439	15 206 688	13,90
France Treasury Bill BTF 0% 20/08/2015	15 200 000	EUR	15 209 225	15 204 408	13,89
France Treasury Bill BTF 0% 23/07/2015	15 200 000	EUR	15 207 356	15 201 976	13,89
			94 071 607	94 047 468	85,95
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS			94 071 607	94 047 468	85,95

B) INSTRUMENTS DÉRIVÉS

1) CONTRATS DE CHANGE À TERME

Échéance	Contrepartie	Devise	Achats	Devise	Ventes	Juste valeur EUR	% actifs nets 2015
2 juill. 2015	RBC Investor Services Luxembourg	EUR	977 882	USD	1 100 000	(8 784)	(0,01)
31 juill. 2015	RBC Investor Services Luxembourg	USD	29 190 534	EUR	26 042 012	130 374	0,12
31 juill. 2015	RBC Investor Services Luxembourg	EUR	140 926	USD	158 554	(1 234)	-
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE À TERME						120 356	0,11

2) CONTRATS À TERME STANDARDISÉS FINANCIERS

Nombre de contrats achetés/ (vendus)	Description	Devise	Plus-value/ (moins-value) latente	% actifs nets
20	10 YEAR TREAS.BOND AUSTRAL.6% 15/09/2015	AUD	(3 271)	-
38	10 YEARS CANADIAN BONDS 21/09/2015	CAD	23 417	0,02
94	3 YEAR TREASURY BOND AUSTRALIA 15/09/201	AUD	636	-
494	3M SHORT STERLING 21/09/2016 to 15/03/2017	GBP	(41,632)	(0,04)
87	5Y TREASURY NOTES USA 30/09/2015	USD	25,935	0,02
62	90 DAY BANK ACCEPTED BILL AUST 10/12/2015 to 10/03/2016	AUD	(1,115)	-
1469	90 DAYS - EURO \$ FUTURE 19/12/2016 to 13/03/2017	USD	109,442	0,10
66	AUD/USD SPOT CROSS 14/09/2015	USD	40,382	0,04

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Tableau des investissements

Pour la période clôturée le 30 juin 2015

(présentation en euros)

B) INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

2) CONTRATS À TERME STANDARDISÉS FINANCIERS (suite)

Nombre de contrats achetés/ (vendus)	Description	Devise	Plus-value/ (moins-value) latente	% actifs nets
	BANKERS ACC.CANADIAN 3 MONTHS 14/12/2015 to			
284	13/06/2016	CAD	63,472	0.06
80	CAC 40 17/07/2015	EUR	(74,960)	(0.07)
123	CURRENCY FUTURE /CAD 15/09/2015	USD	(88,694)	(0.08)
13	DAX-INDEX 18/09/2015	EUR	1,625	-
29	DJ CBOT MINI SIZED DJ IND AV 18/09/2015	USD	(35,364)	(0.03)
590	EURIBOR 360 /3 MONATE 19/06/2017 to 13/03/2017	EUR	73,801	0.07
460	EURO CHF 3 MONTH 14/12/2015 to 13/06/2016	CHF	133,372	0.12
66	EURO STOXX 50 PR 18/09/2015	EUR	(86,140)	(0.08)
12	HONG KONG HANG SENG INDICES 30/07/2015	HKD	(75,471)	(0.07)
29	JAPANESE GOV. BDS FUTURE 10Y 10/09/2015	JPY	(9,529)	(0.01)
93	LONG GILT STERLING FUTURES 28/09/2015	GBP	(121,140)	(0.11)
65	NASDAQ 100 E-MINI INDEX 18/09/2015	USD	(106,233)	(0.10)
26	RUSSELL INDICES- E MINI RUSSEL 18/09/201	USD	(30,686)	(0.03)
18	S&P / ASX 200 INDEX 17/09/2015	AUD	(13,548)	(0.01)
83	S&P 500 EMINI INDEX 18/09/2015	USD	(164,665)	(0.15)
11	S&P INDICES S&P/TSX 60 INDEX 17/09/2015	CAD	(14,447)	(0.01)
19	S&P MIDCAP 400 INDEX EMINI 18/09/2015	USD	(37,270)	(0.03)
147	SPOT / CROSS CHF / USD 14/09/2015	USD	(72,773)	(0.07)
45	TAMSCI MSCI TAIWAN IDX FUT 30/07/2015	USD	(20,146)	(0.02)
45	UKX FTSE 100 INDEX 18/09/2015	GBP	(82,311)	(0.08)
(88)	10Y TREASURY NOTES USA 21/09/2015	USD	(13,399)	(0.01)
(251)	3M SHORT STERLING 15/06/2016 to 21/06/2017	GBP	20,560	0.02
(47)	3MO EUROYEN TFX 14/09/2015 to 14/12/2015	JPY	431	-
(13)	90 DAY BANK ACCEPTED BILL AUST 09/06/201	AUD	1,706	-
(143)	90 DAYS - EURO \$ FUTURE 14/12/2015	USD	(3,745)	-
(178)	EUR/USD SPOT -CROSS RATES 14/09/2015	USD	282,650	0.26
(88)	EURIBOR 360 /3 MONATE 19/09/2016 to 19/12/2016	EUR	(10,900)	(0.01)
(139)	EURO BOBL 08/09/2015	EUR	18,000	0.02
(209)	EURO BUND 08/09/2015	EUR	112,330	0.10
(35)	EURO CHF 3 MONTH 14/03/2016	CHF	(5,276)	-
(12)	GBP/USD SPOT CROSS 14/09/2015	USD	1,615	-
(285)	JPY/USD SPOT CROSS 14/09/2015	USD	(171,436)	(0.16)
(100)	MXN/USD SPOT/CROSS 14/09/2015	USD	77,235	0.07
(2)	NIKKEI 225 INDICES D 10/09/2015	JPY	147	-
(10)	S&P 500 EMINI INDEX 18/09/2015	USD	5,270	-
(1)	TOPIX INDEX (TOKYO) 10/09/2015	JPY	73	-
(66)	TREASURY BONDS USA 21/09/2015	USD	(22,116)	(0.02)
TOTAL DES CONTRATS À TERME STANDARDISÉS FINANCIERS			(314 168)	(0,29)

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Tableau des investissements

Pour la période clôturée le 30 juin 2015

(présentation en euros)

TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(193 812)	(0,18)
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	93 853 656	85,77
LIQUIDITÉS ET AUTRES ACTIFS NETS	15 573 116	14,23
TOTAL DES ACTIFS NETS	<u>109 426 772</u>	<u>100,00</u>

FORT Global UCITS Fund plc

Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre les compartiments

Mouvements importants du portefeuille - FORT Global UCITS Contrarian Fund

Pour la période courant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015

(présentation en euros)

La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans des contrats à terme, reconnus sur des places boursières. Cependant, pour la période financière clôturée le 30 juin 2015, le volume de l'investissement dans des contrats à terme n'était pas significatif par rapport aux obligations achetées et vendues. En conséquence, les informations fournies ci-dessous n'incluent pas les contrats à terme. À des fins de présentation, toutes les ventes et tous les achats effectués au cours de la période financière ont été regroupés par type d'investissement :

Description	Quantité	Coût/(produits) €
Achats		
France Treasury Bills	140,100,000	140,180,933
Germany Treasury Bills	16,400,000	16,406,813
Ventes		
France Treasury Bills	(46,100,000)	(46,091,686)
Germany Treasury Bills	(16,400,000)	(16,403,099)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE DES INVESTISSEURS RÉSIDANT EN SUISSE

Ratio de dépenses totales (Total Expense Ratio ou « TER »)¹⁾

Le Ratio de dépenses totales (« TER ») est calculé conformément aux directives de la Swiss Funds Association (SFA).

Les principales données au 30 juin 2015 étaient les suivantes :

Compartiment	Catégorie d'Actions	Commission de gestion	Autres charges	TER - Total
FORT Global UCITS Contrarian Fund	Catégorie B (EUR)	1,00 %	0,33 %	1,33 %
FORT Global UCITS Contrarian Fund	Catégorie B (USD couverte)	1,00 %	0,36 %	1,36 %

1) Le Ratio de dépenses totales (« TER ») est calculé selon la formule suivante : (dépenses totales / AF)* 100 ;

Performance

Au 30 juin 2015, les performances étaient les suivantes :

Compartiment	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Dates
FORT Global UCITS Contrarian Fund	Catégorie B (EUR)	2,54 %	01/11/2014 - 30/06/2015
FORT Global UCITS Contrarian Fund	Catégorie B (USD couverte)	3,09 %	01/11/2014 - 30/06/2015

Les performances historiques ne sont pas indicatives de la performance actuelle ou future. Les données sur la performance ne tiennent pas compte des commissions et frais engagés lors de la souscription et du rachat d'actions.